

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

COMPTE RENDU

Le 17 décembre 2018 à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 7 décembre 2018.

PRESENTS :

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Baya MOKHTARI, Siméoni NOUSSITHE KOUETA, Ghislaine RIBALTA, Mohamed HABIB, Claire GARNIER, Philippe LAFORGE, Caroline BOISSET, Jean Paul LATHIERE, Claudie RIGOT, Sengded CHANTHAPANYA, Gérard THOUMINE, Liliane DUVIEU, Nadège SIMON, Karine BACHELEY, Najat MASDAN, Salima REGAIA, Sylviane LEPOITTEVIN, Guy DUFOUR, El Houcine OUARRAOU, Brice KAHO, Patrick MAROLE, Marcel AUDE, Thierry LEGOUIX, Corinne OCCANSEY, Vincent LOUVET, Joël LE TENSORER, Laurence TOUROULT formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Nadia AIT TAYEB à Claudie RIGOT
Jean-François ALY à Najat MASDAN
Léa CHATEL à Patrick MAROLE
Dramane KY à Laurent MATA
Onder AYDIN à Guy DUFOUR
Priska GUILLOT à Nadège SIMON

SECRETARE DE SEANCE : Brice KAHO

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40, après un débat entre les élus de la majorité et les élus de l'opposition concernant le mouvement social des Gilets Jaunes.

Budget principal – Décision modificative n° 2018-05

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de décision modificative du budget principal présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre :

Investissement

Dépenses	Chapitre 900	- 7 950.00 €
	Chapitre 901	2 200.00 €
	Chapitre 903	4 250.00 €
	Chapitre 904	1 900.00 €
	Chapitre 907	470.00 €
	Chapitre 911	14 245.00 €
Total	15 115.00 €	

Recettes	Chapitre 904	1 900.00 €
	Chapitre 919	13 215.00 €
Total	15 115.00 €	

Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 920	17 000.00 €
	Chapitre 922	- 170 000.00 €
	Chapitre 923	1 500.00 €
	Chapitre 924	+ 170 000.00 €
	Chapitre 927	- 470.00 €
	Chapitre 931	- 14 245.00 €
	Chapitre 939	13 215.00 €
Total	17 000.00 €	

Recettes	Chapitre 920	17 000.00 €
Total	17 000.00 €	

Budget principal - Décision modificative n° 2018-06

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de décision modificative du budget principal présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre :

Investissement

Dépenses	Chapitre 900	400 000.00€
Total	400 000.00 €	

Recettes	Chapitre 95	464 000.00 €
	Chapitre 919	-64 000.00 €
	Total	400 000.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 920	64 000.00 €
	Chapitre 939	- 64 000.00 €
	Total	00.00 €

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater, à compter du 1^{er} janvier 2019, les dépenses figurant dans le tableau ci-dessous avant le vote du budget primitif de l'année 2019.

Répartition par article des autorisations d'engagement, liquidation et mandatement

	BP 2018	Autorisation 2019
900 – Services généraux des administrations publiques locales	673 700.00	123 875.00
90020 – Administration générale de la collectivité	495 500.00	123 875.00
90022 – Administration générale de l'Etat	5 600.00	1 400.00
90025 – Aide aux associations	163 500.00	40 875.00
90026 – Cimetières	9 100.00	2 275.00
901 – Sécurité et salubrité publique	38 500.00	9 625.00
90112 – Police municipale	38 500.00	9 625.00
902 – Enseignement – Formation	311 600.00	77 900.00
90211 – Ecoles maternelles	121 100.00	30 275.00
90212 – Ecoles primaires	60 500.00	15 125.00
90213 – Classes regroupées	86 000.00	21 500.00
90251 – Restaurants scolaires	44 000.00	11 000.00
903 – Culture	1 056 000.00	264 000.00
9030 – Services communs	705 000.00	176 250.00
90311 – Expression musicale	236 600.00	59 150.00
9033 – Action culturelle	114 400.00	28 600.00
904 – Sport et jeunesse	965 600.00	241 400.00
90411 – Salles de sport, gymnases	911 200.00	227 800.00
90412 – Stades	5 200.00	1 300.00
90414 – Autres équipements sportifs	10 500.00	2 625.00
90422 – Autres activités pour les jeunes	38 700.00	9 675.00
905 – Interventions sociales et santé	6 000.00	1 500.00
90523 – Actions en faveur des personnes en difficulté	6 000.00	1 500.00
906 – Famille	12 100.00	3 025.00
9064 – Crèches et garderies	12 100.00	3 025.00
907 – logement	16 000.00	4 000.00
9070 – Services communs	16 000.00	4 000.00

908 – Aménagement et services urbains, environnement	1 063 500.00	265 875.00
90814 – Eclairage public	326 000.00	81 500.00
90821 – Equipement de voirie	61 000.00	15 250.00
90822 – voirie communales et routes	300 000.00	75 000.00
90823 – Espaces verts urbains	18 000.00	4 500.00
90824 – Autres opérations d'aménagement urbain	333 500.00	83 375.00
90831 - Aménagement des eaux	25 000.00	6 250.00
Total général	4 143 000.00	1 035 750.00

Budget principal – Admissions en non valeur

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE d'admettre en non valeur ces titres après vérification des services municipaux.

Attribution du marché de prestations de service relatif à un contrat de mandat public de maîtrise d'ouvrage « coque » du bâtiment André Malraux à Hérouville Saint-Clair – Travaux d'isolation thermique et esthétique

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ATTRIBUE à la Société SHEMA le marché de prestations de services relatif au mandat public de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la « Coque » du bâtiment André Malraux sis à Hérouville Saint-Clair, incluant les travaux d'isolation thermique et esthétique, pour une rémunération forfaitaire de 43 400 € HT,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement faisant office de contrat de mandat public de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'isolation thermique et esthétique du bâtiment André Malraux, ainsi que ses annexes et tous actes afférents.

Eau potable - Procès-verbal de transfert de l'actif et du passif à Réseau – Autorisation de signer

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer le procès-verbal relatif à la mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence Eau Potable (Production et distribution) et tous les actes s'y rapportant.

Mme MOKHTARI quitte la séance et donne son pouvoir à M. CHANTHAPANYA

Convention de reversement de redevances pour occupation du domaine public avec la Communauté Urbaine

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer avec la Communauté Urbaine Caen la mer la convention pour le reversement des redevances d'occupation du domaine public, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapprochement Logipays / Calvados Habitat : Transfert d'emprunts garantis par la ville – information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA :

- PREND ACTE du transfert des garanties d'emprunts accordées à la SA HLM Logipays à Calvados Habitat.

Mme GARNIER quitte la séance et donne pouvoir à M. LAFORGE

Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Claudie RIGOT, après en avoir délibéré, et à la majorité :

- DECIDE de donner un avis favorable sur le calendrier 2019 relatif aux ouvertures dominicales autorisées, à savoir :
 - Commerces de détail alimentaire et commerces de détail « équipement de la personne et de la maison » :
 - Dimanche 13 janvier
 - Dimanche 9 juin
 - Dimanche 30 juin
 - Dimanche 1^{er} septembre
 - Dimanche 8 décembre
 - Dimanche 15 décembre
 - Dimanche 22 décembre
 - Dimanche 29 décembre
 - Concessionnaires automobiles :
 - Dimanche 20 janvier
 - Dimanche 17 mars
 - Dimanche 16 juin
 - Dimanche 13 octobre

Mmes RIGOT et BACHELEY quittent la séance.

Programme d'actions pour la lutte contre le gaspillage alimentaire – Demande de subvention auprès du SYVEDAC

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. Le Maire à signer la convention avec le SYVEDAC et tout acte afférent à ce programme d'action.

Convention avec la Ligue Nationale contre le cancer – action « Espaces sans tabac »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Caroline BOISSET, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec la Ligue contre le cancer relative à la mise en place de l'action « Espaces sans tabac », et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Mmes RIGOT et BACHELEY rentrent en séance.

Mmes BOISSET et OCCANSEY ainsi que MM. OUARRAOU et LOUVET quittent la séance.

Convention d'Objectifs et de Moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.)

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la convention triennale d'Objectifs et de Moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture.

Convention d'Objectifs et de Moyens avec la Comédie de Caen / Centre Dramatique National de Normandie

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer la convention triennale d'Objectifs et de Moyens avec la Comédie de Caen / Centre Dramatique National de Normandie.

Règlement intérieur des salles des fêtes de la Fonderie

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le règlement intérieur des salles de la Fonderie

Mme OCCANSEY et Mr LOUVET rentrent en séance.

Règlement intérieur des salles de la Maison du Temps Libre

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le règlement intérieur des salles de la Maison du Temps Libre

Règlement intérieur des salles polyvalentes et de la salle d'activités du pôle Auber

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le règlement intérieur des salles polyvalentes et de la salle d'activités du pôle Auber

Mme BOISSET rentre en séance.

Création d'un cimetière intercommunal sur le territoire d'Hérouville Saint-Clair

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA :

- ❑ PREND ACTE de l'acquisition par la Communauté Urbaine Caen la Mer de cette parcelle,
- ❑ PREND ACTE de l'engagement des procédures, par la Communauté Urbaine Caen la Mer, pour réaliser la construction de ce nouveau cimetière.

Et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ CONFIRME sa volonté de construire, dès que possible, un cimetière sur la parcelle BZ n° 21,

Mme SIMON et Mr OUARRAOU rentrent en séance.

Création de la ZAC communale Presqu'île hérouvillaise

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le bilan de la participation et de la mise à disposition du public du dossier de création de la ZAC Presqu'île hérouvillaise et de l'étude d'impact du projet,

- ❑ APPROUVE la création de la ZAC Presqu'île hérouvillaise dont le dossier est composé des pièces suivantes :
 - Le rapport de présentation ;
 - Le plan de situation ;
 - Le plan de délimitation ;
 - Le bilan de concertation ;
 - L'étude d'impact et son résumé non technique ;
 - L'avis de l'Autorité Environnementale rendu sur l'étude d'impact du projet ;
 - Le mémoire en réponse de la Ville.
- ❑ VALIDE le périmètre de la ZAC Presqu'île hérouvillaise conformément au plan de délimitation proposé dans le rapport de présentation,
- ❑ DECIDE de mettre à la charge de l'aménageur le coût des équipements visés à l'article R331-6 du Code de l'Urbanisme, ce qui entraîne l'exclusion du périmètre de ZAC du champ d'application de la part intercommunale de la taxe d'aménagement,
- ❑ AUTORISE M. le Maire ou son représentant à faire établir le dossier de réalisation visé à l'article R.311-7 du Code de l'urbanisme,
- ❑ DIT que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie. Mention de cet affichage sera publié dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera également publiée au recueil des actes administratifs. Au plus tard à la date de la publication de la décision de création de la ZAC et pendant une durée minimale de trois mois, le bilan de la participation du public et de la mise à disposition de l'étude d'impact sera rendu public, par voie électronique, conformément à l'article L.123-19-1 du Code de l'Environnement sur le site internet de la ville d'Hérouville Saint-Clair.
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Approbation du compte–rendu d'activité de la concession 2017 de la convention publique d'aménagement du Grand Projet de Ville

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA :

- ❑ PREND ACTE du compte rendu d'activité 2017 de la Convention Publique d'Aménagement de l'opération de renouvellement urbain du Grand Projet de Ville.

Et après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE le bilan financier recalé.

Avenant n°14 à la convention publique d'aménagement du Grand Projet de Ville

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ APPROUVE la prorogation de la Convention d'Aménagement de l'Opération de Rénovation Urbaine signée avec la SHEMA jusqu'au 31 décembre 2021,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°14 à la convention publique d'aménagement du Grand Projet de Ville.

101 Belles Portes - Vente de l'ensemble immobilier de La Varende sur une emprise de 890 m² environ

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de la vente de l'ensemble immobilier d'une contenance de 278,52 m² et le terrain sur lequel il est situé formant une emprise de 890 m² environ cadastré en section DB n° 52, au prix de 196 500 € net vendeur. Les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur. Les frais de négociation soit 8 395,00 € et les frais de publicité soit 1 500 € sont à la charge de la Ville,
- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer l'acte authentique,
- ❑ DECIDE de confier la rédaction de l'acte authentique à intervenir, à Maître Nicolas Vielpeau, 6 rue du Docteur Rayer, 14000 Caen.

Signature d'une convention avec l'EPF Normandie pour la constitution d'une réserve foncière au 136 rue de l'Eglise sur la parcelle cadastrée en section CA n° 190

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de solliciter l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à l'acquisition de la propriété mise en vente, cadastrée en section CA numéro 190 pour une contenance totale de 516 m²,
- ❑ S'ENGAGE à racheter le bien en cause dans le délai maximum de cinq ans,
- ❑ AUTORISE M. Le Maire à signer tous documents et conventions relatifs à l'objet ci-dessus.

8 Allée du Cormier – Vente par la Ville d'une emprise de terrain de 9 m² environ

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente, étant précisé qu'il faudra respecter dans ledit compromis toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la Ville,

- ❑ DECIDE de confier les rédactions du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude CHUITON & Associés, notaires, 12 rue du Tour de Terre, 14000 CAEN.

Rapport annuel 2017 - Contrat de Partenariat pour la gestion globale et le réaménagement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré :

- ❑ PREND ACTE du rapport 2017 concernant le Contrat de Partenariat pour la gestion globale et le réaménagement des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore.

Délégation de Service public pour la distribution du chauffage urbain- Rapport d'activités SEMMERET 2017/2018

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Philippe LAFORGE :

- ❑ PREND ACTE du rapport d'activités SEMMERET 2017/2018 concernant la distribution du chauffage urbain.

Subventions pour l'achat de vélos électriques

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Sengded CHANTHAPANYA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE M. le Maire à verser les subventions.

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- ❑ PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

Rodolphe THOMAS